MAIRIE d'ALIX
69380

Téléphone 04 78 43 91 68
Télécopie 04 78 47 96 02

16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

PROTOCOLE SANITAIRE

SALLE DES FÊTES

(Salle d'Animation Rurale)

Capacité d'accueil limitée à 75 personnes maximum auquel peut être ajouté :
Scène 8 pers / Salle tables 6 pers / Salle chaises 6 pers / Cuisine 5 pers

L'accueil du public dans la salle des fêtes est possible dans les conditions suivantes en fonction du planning de réservation, de l'évolution de la situation sanitaire et l'accord de la Mairie :

- **Lavage des mains à chaque entrée** dans la salle (savon ou gel hydro-alcoolique*).
- **Les personnes accueillies ont chacune une place assise**.
- Une **distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés** par chaque personne ou chaque groupe venant du même foyer (limité à 10 personnes).
- **Lorsqu'il n'est pas possible d'être assis**, il est demandé de respecter une distance d'au moins **1 mètre entre chaque personne**.
- **Le port du masque est obligatoire** à partir de 11 ans, mais nous le recommandons fortement à partir de 8 ans, ainsi que le respect des gestes barrières.
- Les buvettes et les verres de l'amitié sont autorisés seulement à l'extérieur (prendre en compte la déclaration en préfecture au-delà de 10 personnes).

Le virus circulant toujours, nous vous demandons qu'il n'y ait :
- **ni embrassade**,
- **ni serrage de mains**,

Le non-respect des règles sanitaires entrainera l'exclusion de la salle des fêtes.

Après chaque utilisation de cette salle, **l'utilisateur devra désinfecter**, les chaises, les tables et le matériel utilisés, les poignées de portes à l'aide d'un virucide en spray* mis à disposition par la Mairie.

Fait à Alix, le 15 septembre 2020

Le Maire, Pascal Lebrun

MAIRIE D'ALIX (69380)

**Le gel hydro-alcoolique et le virucide en spray seront mis à disposition lors de la remise des clefs.*